

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2394

1<sup>er</sup> octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>ARE Invest</b> .....	<b>114870</b>	<b>Longchamp Strategies S.A.</b> .....	<b>114872</b>
<b>Ascoma Luxembourg</b> .....	<b>114869</b>	<b>LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l.</b> .....	<b>114876</b>
<b>Atman S.A.</b> .....	<b>114886</b>	<b>Luxpromo II S.à r.l.</b> .....	<b>114871</b>
<b>Baptista S.à r.l.</b> .....	<b>114867</b>	<b>MidOcean Holdco (EPL) S.à r.l.</b> .....	<b>114902</b>
<b>Big Email Support Network</b> .....	<b>114868</b>	<b>Noel 1927 S.A.</b> .....	<b>114870</b>
<b>BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>114871</b>	<b>Nouvelle Espace Financière</b> .....	<b>114893</b>
<b>Carbura Immobilier S.A.</b> .....	<b>114871</b>	<b>Obegi Chemicals Group S.A.</b> .....	<b>114904</b>
<b>Courtois Investissement S.A.</b> .....	<b>114873</b>	<b>Paragon Properties</b> .....	<b>114869</b>
<b>Couvent Immobilier S.A.</b> .....	<b>114869</b>	<b>Plantes Tropicales Services S.A.</b> .....	<b>114904</b>
<b>Crown Worldwide Movers Sàrl</b> .....	<b>114875</b>	<b>Polaris Investment S.A.</b> .....	<b>114894</b>
<b>Crown Worldwide Movers Sàrl</b> .....	<b>114875</b>	<b>Prado Investissement S.A.</b> .....	<b>114874</b>
<b>Digiloux S.à r.l.</b> .....	<b>114868</b>	<b>Private Trust Management Company S.à r.l.</b> .....	<b>114866</b>
<b>Entreprise Cardoso Constructions Sàrl</b> .	<b>114867</b>	<b>Rocha Transports S.à r.l.</b> .....	<b>114867</b>
<b>Eurofind Food S.A.</b> .....	<b>114873</b>	<b>Romane Productions</b> .....	<b>114908</b>
<b>Eurofind Food S.A.</b> .....	<b>114872</b>	<b>Santé S.A.</b> .....	<b>114908</b>
<b>Eurofind Food S.A.</b> .....	<b>114875</b>	<b>SFK Constructions S.à r.l.</b> .....	<b>114870</b>
<b>Family Private Fund Management Compa- ny S.à.r.l.</b> .....	<b>114893</b>	<b>SFK Invest S.A.</b> .....	<b>114868</b>
<b>Fares Finance S.A.</b> .....	<b>114866</b>	<b>Silva &amp; Rolo S.à r.l.</b> .....	<b>114868</b>
<b>Financière du Landry S.A.</b> .....	<b>114872</b>	<b>Société de Réassurance Vallaroché</b> .....	<b>114875</b>
<b>Financière San Francisco S.A.</b> .....	<b>114881</b>	<b>Spring Multiple 2007 S.C.A.</b> .....	<b>114912</b>
<b>FremantleMedia S.A.</b> .....	<b>114869</b>	<b>SU European Properties S.à.r.l.</b> .....	<b>114866</b>
<b>Gemea S.A.</b> .....	<b>114871</b>	<b>Sunray Investment S.A.</b> .....	<b>114866</b>
<b>Georgil Sàrl</b> .....	<b>114873</b>	<b>TPG Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>114874</b>
<b>Gruenheide Properties S.à r.l.</b> .....	<b>114905</b>	<b>TPG Nimitz Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>114874</b>
<b>Hawthorn Participation S.A.</b> .....	<b>114867</b>	<b>Tristane Enterprises Asset Management Company Limited by Shares, Luxem- bourg Branch</b> .....	<b>114874</b>
<b>H&amp;N S.à r.l.</b> .....	<b>114899</b>	<b>Truficar S.A.</b> .....	<b>114912</b>
<b>Indimmo Luxembourg S.A.</b> .....	<b>114872</b>	<b>United Artists Growing Holding S.A.</b> ...	<b>114912</b>
<b>Internationale Gesellschaft für Bildungs- management S.A.</b> .....	<b>114870</b>	<b>Urca S.A.</b> .....	<b>114873</b>
<b>Klapakong</b> .....	<b>114877</b>	<b>Vratislavia Holdings S.A.</b> .....	<b>114899</b>
<b>Klapakong</b> .....	<b>114885</b>	<b>WPP Luxembourg Europe, S.à r.l.</b> .....	<b>114894</b>
<b>Lambrusco Participations S.A.</b> .....	<b>114874</b>	<b>Zouk SOL S.à r.l.</b> .....	<b>114887</b>
<b>LBREP III BC S.à r.l.</b> .....	<b>114897</b>		
<b>LBREP III CH S.à r.l.</b> .....	<b>114902</b>		

**SU European Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 118.958.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008119603/5770/12.

(080139013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Fares Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 65.229.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Paul FRIEDERS

*Notaire*

Référence de publication: 2008119604/212/12.

(080139178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Private Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.203.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008119612/5770/12.

(080138907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Sunray Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.346.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 septembre 2008 que:

Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été nommé président du conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008119973/317/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05260. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Hawthorn Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 140.639.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 septembre 2008 que:  
Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été nommé président du conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.  
Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008119975/317/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05262. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080139446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Baptista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 6, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 108.952.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119667/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01296. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080138995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Rocha Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5690 Ellange, 18A, rue d'Erpeldange.  
R.C.S. Luxembourg B 97.278.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119668/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03482. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080138992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Entreprise Cardoso Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 119.690.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119669/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03481. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080138989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Silva & Rolo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5950 Itzig, 2, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 108.397.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119666/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01299. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**SFK Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 72.785.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Fonck

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008119670/4167/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05353. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Digiloux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.038.

Die Bilanz zum 31.12.2007 ist im Handelsregister RCS in Luxemburg hinterlegt worden.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18.8.2008.

Unterschrift

*Mandataire*

Référence de publication: 2008119665/6676/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05340. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Big Email Support Network, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 80.386.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Crown Corporate Services S.à r.l.

*Agent domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2008119652/2249/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11410. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Paragon Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 125.621.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Crown Corporate Services

*Agent Domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2008119654/2249/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11408. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080138729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Couvent Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 68.242.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Fonck

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008119673/4167/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05351. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080138873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Ascoma Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 128.564.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119697/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04909. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080139109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**FremantleMedia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 75.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008119675/1433/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09240. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080139098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Internationale Gesellschaft für Bildungsmanagement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 114.616.

Die Bilanz zum 31.12.2007 ist im Handelsregister RCS in Luxemburg hinterlegt worden.  
Zu Ihren Händen Veröffentlichung im öffentlichen Amtsblatt für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 18.9.2008.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008119664/6676/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05337. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**ARE Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1353 Howald, 22, rue Père Conrad.  
R.C.S. Luxembourg B 68.411.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Fonck  
Administrateur

Référence de publication: 2008119671/4167/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05361. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Noel 1927 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 123.542.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Signature  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008119693/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04511. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**SFK Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 82.853.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Fonck  
Gérant

Référence de publication: 2008119672/4167/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05355. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Luxpromo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 63.828.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Fonck  
Gérant

Référence de publication: 2008119674/4167/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05349. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Gemea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 113.202.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119700/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04915. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**BRE/Vitalia Propco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 117.101.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence Mersch, en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1566 du 17 août 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008119878/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04865. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Carbura Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 37.907.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119906/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Longchamp Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 106.481.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119698/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04912. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Indimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 127.514.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.09.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008119877/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04858. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Financière du Landry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 102.500.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119699/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04914. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Eurofind Food S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 104.640.

Le bilan consolidé au 31/12/2004 de la maison mère de EUROFIND FOOD S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROFIND FOOD S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008119663/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04441. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---



**Eurofind Food S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 104.640.

Le bilan consolidé au 31/12/2006 de la maison mère de EUROFIND FOOD S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROFIND FOOD S.A.*  
Services Généraux de Gestion S.A.  
*Agent domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2008119661/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04449. - Reçu 132,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080138678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Courtois Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 124.509.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008119696/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04908. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080139079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Urca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008119701/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04916. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080139151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Georgil Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4446 Belvaux, 4, rue de France.  
R.C.S. Luxembourg B 61.779.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/9/08.

*Signature*  
*Mandataire*

Référence de publication: 2008119908/3418/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05374. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080138915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**TPG Nimitz Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TPG Luxembourg Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour TPG Nimitz Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008119694/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04625. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Prado Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.650.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119695/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04907. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Lambrusco Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 89.437.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119909/1459/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02590. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Tristane Enterprises Asset Management Company Limited by Shares, Luxembourg Branch, Succursale  
d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.579.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2006 de Tristane Enterprises Asset Management Company Limited by Shares ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119647/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05083. - Reçu 90,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Crown Worldwide Movers Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.  
R.C.S. Luxembourg B 74.653.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008119873/1324/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03237. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Crown Worldwide Movers Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.  
R.C.S. Luxembourg B 74.653.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008119876/1324/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03236. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Société de Réassurance Vallaroché, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 27.433.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008119910/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04332. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Eurofind Food S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 104.640.

Le bilan consolidé au 31/12/2005 de la maison mère de EUROFIND FOOD S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EUROFIND FOOD S.A.*  
Services Généraux de Gestion S.A.  
*Agent Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2008119662/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04443. - Reçu 138,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 39.875,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.302.

In the year two thousand and eight, on the second of September.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S. à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, here represented by Mr Paul BERNA, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on September 1st, 2008,

(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N<sup>o</sup> 960 of 18 April 2008, and that has last been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 29 July 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg trade and companies' register under B 137.302.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 46,125 by an amount of EUR 6,250 to an amount of EUR 39,875 by the redemption of 50 shares with a par value of EUR 125 each; and
2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR 46,125 (forty-six thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 369 (three hundred and sixty-nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 6,250 (six thousand two hundred and fifty euro) to an amount of EUR 39,875 (thirty-nine thousand eight hundred and seventy-five euro) by the redemption of 50 (fifty) ordinary shares with a par value of EUR 125 each.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 39,875 (thirty-nine thousand eight hundred and seventy-five euro), represented by 319 (three hundred nineteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par Monsieur Paul BERNA, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 avril 2008, sous le N<sup>o</sup> 960, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 29 juillet 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculé auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N<sup>o</sup> B 137.302,

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 46.125 à concurrence d'un montant de EUR 6.250 à un montant de EUR 39.875 par voie de remboursement de 50 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 46.125 (quarante-six mille cent vingt-cinq euros) représenté par 369 (trois cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une réduction de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante euros) à un montant de EUR 39.875 (trente-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) par voie de remboursement de 50 (cinquante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 39.875 (trente-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 319 (trois cent dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2008. LAC/2008/36485. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008118899/5770/99.

(080137949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**Klapakong, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 19.396.

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KLAPAKONG, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxem-

bourg, section B sous le numéro 19.396, constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 mai 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 188 du 5 août 1982, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 744 du 20 juillet 2004

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik ROB, employé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre mille (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 2 des statuts.
2. Transfert du siège social de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu
3. Modification de l'article 1<sup>er</sup> et de l'article 11 des statuts pour refléter les changements effectués ci-dessus.
4. Echanger les 8.350 (huit mille trois cent cinquante) actions existantes d'une valeur de EUR 25,- (vingt cinq) en 4.175 (quatre mille cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.
5. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de EUR 793.250,- (sept cent nonante trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 208.750,- (deux cent huit mille set cent cinquante euros) à EUR 1.002.000,- (un million deux mille euros) par l'émission de 15.865 (quinze mille huit cent soixante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
6. Souscription et libération des actions nouvelles par incorporation des réserves disponibles.
7. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts et modification de cet article visant à scinder le capital social en catégorie d'actions ordinaires et en catégorie d'actions préférentielles à remboursement obligatoire.
8. Addition d'un article aux statuts visant à établir les droits et obligations réciproques des porteurs d'actions des différentes catégories lors de la liquidation de la Société;
9. Répartition des différentes catégories d'actions entre actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer objet social de la société et en conséquence modifier l'article 2 des statuts pour y refléter le changement apporté suite au changement d'objet social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet de rendre des services d'administration, d'organisation, de logistique ou encore d'informatique au sein du groupe. Elle a aussi pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> et l'article 11 des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société anonyme existe sous le nom de KLAPAKONG.

Le siège social est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La société est constituée pour une durée indéterminée.»

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 trouvera son application pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les 8.350 (huit mille trois cent cinquante) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq) en 4.175 (quatre mille cent soixante-quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 793.250,- (sept cent nonante trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 208.750,- deux cent huit mille set cent cinquante euros) à EUR 1.002.000,- (un million deux mille euros) par l'émission de 15.865 (quinze mille huit cent soixante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée constate la libération complète des 15.865 (quinze mille huit cent soixante cinq) actions nouvelles par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société par incorporation de réserves disponibles de 793.250,- (sept cent nonante trois mille deux cent cinquante euros).

L'existence desdites réserves a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par un bilan intérimaire dressé en date du 14 août 2008.

Ledit bilan restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Le capital social est donc fixé à EUR 1.002.000,- (un million deux mille euros) représenté par 20.040 (vingt mille quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de créer des Actions de Catégorie A et de Catégorie B.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de reformuler l'Article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.002.000,-(un million deux mille euros) représenté par 20.040 (vingt mille quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros), chacune, et divisé de la façon suivante:

- 1.002 (mille deux) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros), chacune, entièrement souscrites et libérées;
- 19.038 (dix-neuf mille trente huit) actions préférentielles à remboursement obligatoire, dénommées actions de «Catégorie B», d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros), chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions de Catégorie A et les actions de Catégorie B (dénommées collectivement «Catégories» et individuellement «Catégorie») peuvent en tout temps être converties en actions nominatives et inversement.

Les actions de chaque Catégorie peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions de la loi et des présents Statuts.

Sans préjudice des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les droits afférents à chaque Catégorie d'actions dans la Société sont réglés par les dispositions statutaires suivantes.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de la Catégorie A, restera attaché aux actions de la Catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur les actions de Catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de Catégorie B, restera attaché aux actions de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire. Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à n'importe quelle Catégorie d'actions que ce soit, seront uniquement remboursés aux détenteurs de la Catégorie correspondante d'actions sous les mêmes conditions. La prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie d'actions peut être allouée à la réserve légale de la Société, sous la condition que les montants nets respectifs des primes d'émissions payés pour une Catégorie d'actions seront indiqués dans l'article 5 des présents statuts, c'est-à-dire que le montant indiqué n'inclut pas une possible allocation à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale réduit en conséquence sera réalloué au(x) compte(s) de prime d'émission dont il émanait.

Les actions de Catégorie B sont remboursables par la Société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.

La Société devra racheter les actions de Catégorie B au plus tard le 30 septembre 2011 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, ainsi que du montant des dividendes préférentiels accumulés mais non encore déclarés des actions de Catégorie B. Néanmoins, les actions de Catégorie B ne seront rachetées que si la société dispose des fonds nécessaires pour ce faire à la date en question. A défaut pour la Société de détenir des fonds nécessaires au rachat des actions de Catégorie B en date du 30 septembre 2011, le rachat, qui sera constaté par l'assemblée générale des actionnaires tenue devant notaire, interviendra dès que la Société disposera desdits fonds. Les modalités pratiques du rachat des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire sont déterminées par le Conseil d'administration de la Société dans le cadre des dispositions des statuts.

Les actions de Catégorie B rachetées par la Société doivent être immédiatement annulées et le capital social, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, et, si existante, la prime d'émission allouée à la réserve légale doivent être réduits en conséquence.

Chaque action donne droit à une fraction des droits attachés à la Catégorie d'actions en question de la Société, en proportion directe avec le nombre des actions existantes de la même Catégorie, et par application des principes indiqués ci-après.

Chaque année sociale, les détenteurs d'actions de Catégorie B ont par priorité aux détenteurs d'actions de Catégorie A droit à un Dividende Préférentiel d'EURIBOR 12 mois ou équivalent - 0.25% l'année, calculé sur une base de 360 jours et assis sur la somme de la valeur nominale de toutes les actions de Catégorie B, du montant de la prime d'émission sur actions de Catégorie B, du solde de la Réserve de Dividende Préférentiel et, le cas échéant, du montant de la prime d'émission sur actions de Catégorie B éventuellement allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve de la Société.

Le Dividende Préférentiel est annuellement ajouté, dans les limites des fonds légalement disponibles de la Société, à la Réserve de Dividende Préférentiel des détenteurs des actions de Catégorie B.

Les détenteurs des actions de Catégorie A ont droit aux bénéfices restants de la Société qui seront affectés à la Réserve de Dividende Ordinaire. Néanmoins aucun Dividende Ordinaire ne sera mis en compte aux détenteurs des actions de Catégorie A tant que tous les droits attachés aux Dividendes Préférentiels de l'année courante et des années précédentes n'ont pas été entièrement ajoutés à la Réserve de Dividende Préférentiel des détenteurs des actions de Catégorie B. Ainsi, si les sommes distribuables de la Société au terme d'un exercice social s'avèrent insuffisants pour attribuer le Dividende Préférentiel en tout ou en partie à la Réserve de Dividende Préférentiel, la Réserve de Dividende Préférentiel sera créditée du solde manquant par débit de la Réserve de Dividende Ordinaire. Cette opération sera répétée les exercices sociaux suivants jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel entier aura pu être attribué à la Réserve de Dividende Préférentiel. Les dividendes préférentiels précités n'ont aucun impact sur les obligations de chaque détenteur d'action de participer aux pertes.



#### Huitième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un article 10 bis aux statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:  
«La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la Société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des actions de Catégorie B ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif et leurs dividendes préférentiels respectifs de l'année courante non payés à ce moment.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A n'ont pas droit à être remboursé de leur apport (c'est-à-dire du capital social et du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des actions de Catégorie B n'ont pas été exercés. Si les montants distribuables ne permettent pas un paiement intégral des droits préférentiels de remboursement des actions de Catégorie B, les montants disponibles seront alloués aux détenteurs d'actions de Catégorie B au pro rata de leurs droits.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A ont droit à l'entièreté du boni de liquidation de la Société, après que les détenteurs des actions de Catégorie B aient perçu leurs droits préférentiels de remboursement. Les détenteurs des actions de Catégorie B sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société une fois qu'ils ont perçu leurs droits préférentiels de remboursement.»

#### Neuvième résolution

L'assemblée décide que les 1.002 (mille deux) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de 50,- euros (cinquante euros), chacune et les 19.038 (dix neuf mille trente huit) actions préférentielles à remboursement obligatoire, dénommées actions de «Catégorie B», d'une valeur nominale de 50,- euros (cinquante euros), chacune sont détenues par NORD FINANCE S.A.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures dans le registre des actionnaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. MAYER, A. LAUER, F. ROB, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2008. Relation: LAC/2008/34509. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008119551/206/212.

(080139361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

#### **Financière San Francisco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.287.

L'an deux mille huit, le quatorze août.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINANCIERE SAN FRANCISCO S.A., ayant son siège social à L-8009, Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32.287, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 151 du 8 mai 1990, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mai 2004,

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik ROB, employé, demeurant professionnellement à L-2138, Luxembourg, 24, rue St. Mathieu

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts.
2. Transfert du siège social de L-8009, Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138, Luxembourg, 24, rue St. Mathieu
3. Modification de l'article 1<sup>er</sup> et de l'article 3 des statuts pour refléter les changements effectués ci-dessus.
4. Echanger les 2.000 (deux mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale en 9.920 (neuf mille neuf cent vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.
5. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de EUR 1.730.000,- (un million sept cent trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt seize mille euros) à EUR 2.226.000,- (deux million deux cent vingt-six mille euros) par l'émission de 34.600 (trente quatre mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
6. Souscription et libération des actions nouvelles par incorporation des réserves disponibles.
7. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts et modification de cet article visant à scinder le capital social en catégorie d'actions ordinaires et en catégorie d'actions préférentielles à remboursement obligatoire.
8. Addition d'un article aux statuts visant à établir les droits et obligations réciproques des porteurs d'actions des différentes catégories lors de la liquidation de la Société;
9. Répartition des différentes catégories d'actions entre actionnaires.
10. Changement de l'exercice social.
11. Changement date de l'assemblée générale annuelle statutaire.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer objet social de la société et en conséquence modifier l'article 4 des statuts pour y refléter le changement apporté suite au changement d'objet social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet de rendre des services d'administration, d'organisation, de logistique ou encore d'informatique au sein du groupe. Elle a aussi pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser l'édit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009, Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138, Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

*Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> et l'article 13 des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société anonyme existe sous le nom de FINANCIERE SAN FRANCISCO S.A..»

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les 2.000 (deux mille) actions existantes sans désignation de valeur nominal en 9.920 (neuf mille neuf cent vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 1.730.000,- (un million sept cent trente mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt seize mille euros) à EUR 2.226.000,- (deux million deux cent vingt six mille euros) par l'émission de 34.600 (trente quatre mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Sixième résolution*

L'assemblée constate la libération complète des 34.600 (trente quatre six cents) actions nouvelles par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société par incorporation de réserves disponibles de 1.730.000,- (un million sept cent trente mille euros).

L'existence desdites réserves a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par un bilan dressé en date du 14 août 2008.

L'édit bilan restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Le capital social est donc fixé à EUR 2.226.000,- (deux million deux cent vingt six mille euros) représenté par 44.520 (quatre-vingt quatre mille cinq cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de créer des Actions de Catégorie A et de Catégorie B.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de reformuler l'Article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.226.000,-(deux millions deux cent vingt six mille euros) représenté par 44.520 (quatre-vingt quatre mille cinq cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, et divisé de la façon suivante:

- 2.226 (deux mille deux cent vingt six) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros), chacune, entièrement souscrites et libérées;
- 42.294 (quarante deux mille deux cent nonante quatre) actions préférentielles à remboursement obligatoire, dénommées actions de «Catégorie B», d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros), chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions de Catégorie A et les actions de Catégorie B (dénommées collectivement «Catégories» et individuellement «Catégorie») peuvent en tout temps être converties en actions nominatives et inversement.

Les actions de chaque Catégorie peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions de la loi et des présents Statuts.

Sans préjudice des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les droits afférents à chaque Catégorie d'actions dans la Société sont réglés par les dispositions statutaires suivantes. Tout montant

de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de la Catégorie A, restera attaché aux actions de la Catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur les actions de Catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de Catégorie B, restera attaché aux actions de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire. Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à n'importe quelle Catégorie d'actions que ce soit, seront uniquement remboursés aux détenteurs de la Catégorie correspondante d'actions sous les mêmes conditions. La prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie d'actions peut être allouée à la réserve légale de la Société, sous la condition que les montants nets respectifs des primes d'émissions payés pour une Catégorie d'actions seront indiqués dans l'article 5 des présents statuts, c'est-à-dire que le montant indiqué n'inclut pas une possible allocation à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale réduit en conséquence sera réalloué au(x) compte(s) de prime d'émission dont il émanait.

Les actions de Catégorie B sont remboursables par la Société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.

La Société devra racheter les actions de Catégorie B au plus tard le 30 septembre 2011 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, ainsi que du montant des dividendes préférentiels accumulés mais non encore déclarés des actions de Catégorie B. Néanmoins, les actions de Catégorie B ne seront rachetées que si la société dispose des fonds nécessaires pour ce faire à la date en question. A défaut pour la Société de détenir des fonds nécessaires au rachat des actions de Catégorie B en date du 30 septembre 2011, le rachat, qui sera constaté par l'assemblée générale des actionnaires tenue devant notaire, interviendra dès que la Société disposera desdits fonds. Les modalités pratiques du rachat des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire sont déterminées par le Conseil d'administration de la Société dans le cadre des dispositions des statuts.

Les actions de Catégorie B rachetées par la Société doivent être immédiatement annulées et le capital social, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, et, si existante, la prime d'émission allouée à la réserve légale doivent être réduits en conséquence.

Chaque action donne droit à une fraction des droits attachés à la Catégorie d'actions en question de la Société, en proportion directe avec le nombre des actions existantes de la même Catégorie, et par application des principes indiqués ci-après.

Chaque année sociale, les détenteurs d'actions de Catégorie B ont par priorité aux détenteurs d'actions de Catégorie A droit à un Dividende Préférentiel d'EURIBOR 12 mois ou équivalent -0.25% l'année, calculé sur une base de 360 jours et assis sur la somme de la valeur nominale de toutes les actions de Catégorie B, du montant de la prime d'émission sur actions de Catégorie B, du solde de la Réserve de Dividende Préférentiel et, le cas échéant, du montant de la prime d'émission sur actions de Catégorie B éventuellement allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve de la Société.

Le Dividende Préférentiel est annuellement ajouté, dans les limites des fonds légalement disponibles de la Société, à la Réserve de Dividende Préférentiel des détenteurs des actions de Catégorie B.

Les détenteurs des actions de Catégorie A ont droit aux bénéfices restants de la Société qui seront affectés à la Réserve de Dividende Ordinaire. Néanmoins aucun Dividende Ordinaire ne sera mis en compte aux détenteurs des actions de Catégorie A tant que tous les droits attachés aux Dividendes Préférentiels de l'année courante et des années précédentes n'ont pas été entièrement ajoutés à la Réserve de Dividende Préférentiel des détenteurs des actions de Catégorie B. Ainsi, si les sommes distribuables de la Société au terme d'un exercice social s'avèrent insuffisants pour attribuer le Dividende Préférentiel en tout ou en partie à la Réserve de Dividende Préférentiel, la Réserve de Dividende Préférentiel sera créditée du solde manquant par débit de la Réserve de Dividende Ordinaire. Cette opération sera répétée les exercices sociaux suivants jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel entier aura pu être attribué à la Réserve de Dividende Préférentiel. Les dividendes préférentiels précités n'ont aucun impact sur les obligations de chaque détenteur d'action de participer aux pertes.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un article 13 bis aux statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la Société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des actions de Catégorie B ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif et leurs dividendes préférentiels respectifs de l'année courante non payés à ce moment.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A n'ont pas droit à être remboursé de leur apport (c'est-à-dire du capital social et du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des actions de Catégorie B n'ont pas été exercés. Si les montants distribuables ne permettent pas un paiement

intégral des droits préférentiels de remboursement des actions de Catégorie B, les montants disponibles seront alloués aux détenteurs d'actions de Catégorie B au pro rata de leurs droits.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société, après que les détenteurs des actions de Catégorie B aient perçu leurs droits préférentiels de remboursement. Les détenteurs des actions de Catégorie B sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société une fois qu'ils ont perçu leurs droits préférentiels de remboursement.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide que les 2.226 (deux mille deux cent vingt six) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de 50,- euros (cinquante euros), chacune et les 42.294 (quarante deux mille deux cent nonante quatre) actions préférentielles à remboursement obligatoire, dénommées actions de «Catégorie B», d'une valeur nominale de 50,- euros (cinquante euros), chacune sont détenues par NORD FINANCE S.A.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures dans le registre des actionnaires.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société de sorte que l'exercice commence le premier janvier et se termine le 31 décembre. En conséquence, l'assemblée décide de reformuler l'article dix des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'année social commence le premier janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»

#### *Disposition transitoire*

L'exercice ayant commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2007 se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle. En conséquence, l'assemblée décide de reformuler l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. MAYER, A. LAUER, F. ROB, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2008, Relation: LAC/2008/34510. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008119550/206/226.

(080139374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

#### **Klapakong, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 19.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2008119580/206/13.

(080139367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Atman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.775.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ATMAN S.A.", avec siège social à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.775,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 août 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1994 du 24 octobre 2006,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1508 du 20 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Fabien VERREAUX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Elargissement de l'objet social et en conséquence modification de l'article 4 des statuts
2. Révocation des administrateurs.
3. Nomination de nouveaux administrateurs et de deux administrateurs délégués.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet

- la prestation de services et la location de matériel de sonorisation et d'éclairage.
- l'achat, la vente et location de matériels de sonorisation, d'aéronefs, d'hélicoptères et de véhicules automobiles.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe au Grand-Duché ou à l'étranger.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat et donne décharge aux membres du conseil d'administration savoir: COLIMAS CAPITAL S.A., BATUMI GROUP SA, et IVANOVO SA.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale nomme en remplacement aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

- 1) Monsieur Philippe POLCHETTI, administrateur de sociétés, demeurant à F-32700 Pergain-Taillac, lieu-dit Gasquet.
- 2) Maître Fabien VERREAUX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 3) La société SOCIETE d'ADMINISTRATION, d'ETUDES et de MANAGEMENT S.A., en abrégé, SAEM S.A., avec siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, Windhof Business Center représentée par M<sup>e</sup> Fabien VERREAUX, prénommé.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale nomme pour une durée de six ans aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Philippe POLCHETTI, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.DA CRUZ, M. MAYER, F. VERREAUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008. Relation: LAC/2008/12026. — Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 9 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008119552/206/79.

(080139262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Zouk SOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.518.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of the month of August

Before Us Maître Anja HOLTZ, notary, residing in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Zouk Solar Opportunities Limited, a company incorporated and existing under law of Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission, Companies Registry, under the number 100729, here represented by Mrs Genevieve Bertand, notary's clerks, with professional address at 16-18, rue des Tondeurs, L-9570 Wiltz, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15th August 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended {hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association {hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company is denominated «Zouk SOL S.à r.l.».

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is located in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED EUROS (EUR 12,400.-) represented by ONE HUNDRED TWENTY FOUR (124) shares of ONE HUNDRED EUROS (EUR 100.-) each, fully subscribed and entirely paid up. At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with. The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.



#### 7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Fiscal year - Annual accounts.** The Company's accounting year starts on first January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 10. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 11. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 12. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, Zouk Solar Opportunities Limited, aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by ONE HUNDRED TWENTY FOUR shares (124) of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each. All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1.200.

*Resolution of the sole shareholder*

1. The Company will be managed by the following manager(s):

- Mr. Brian McMahon, director, born on 4th November 1968, in Dublin and residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

- Mr. Charles Etonde, legal manager, born on 27th February 1976, in Cameroon and residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

- Mr. Douglas Maccabe, non-executive director, born on 8th October 1956, in Edinburgh and residing at La Guillerie, route de Trodez, St Ouen, Jersey JE3 2GA.

2. The registered office of the Company shall be established at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Wiltz, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

Zouk Solar Opportunities Limited, société à responsabilité limitée, soumis aux lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel islands, inscrite au Jersey Financial Services Commission, registre de commerce, sous le numéro 100729,

ici représentée par Mme Geneviève Bertrand, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 16-18, rue des Tondeurs, L-9570 Wiltz, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 août 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11, les régies exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertible et à l'émission de titres d'emprunt. D'une manière générale, elle pourra prêter toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «Zouk SOL S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée dans la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENT EURO (EUR 12,400,-,-) représenté par CENT VINGT QUATRE (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EURO (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

#### 6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptible d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

#### 7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.6 Responsabilité des gérants

Le(s) gérants ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 10. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 11. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 12 Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, Zouk Solar Opportunities Limited, prénommée, déclare souscrire l'entière du capital social représenté par CENT VINGT QUATRE (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENT EUROS (EUR 12,400.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200.

#### *Décisions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant:
2. Monsieur Brian McMahon, directeur, né le 4 novembre 1968, à Dublin et résidant à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
3. Monsieur Charles Etonde, juriste, né le 27 février 1976, au Cameroun et résident à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
4. Monsieur Douglas Maccabe, directeur, né le 8 octobre 1956, à Edinburgh et résidant à La Guillerie, route de Trodez, St Ouen, Jersey JE3 2GA.
5. Le siège social de la Société est établi à 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 août 2008. WIL/2008/746. — Reçu soixant deux euros = 62 €.-.

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 septembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008120042/2724/314.

(080139092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

### **Nouvelle Espace Financière, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.527.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### *Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Nouvelle Espace Financière», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 août 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 août 2008. Relation: EAC/2008/10762.

- que la société «Nouvelle Espace Financière» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109.527,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 11 juillet 2005 et publié au Mémorial C numéro 1236 du 19 novembre 2005; au capital social de cent trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000.-), représenté par trois mille cinq cent cinquante (3.550) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune,

se trouve à partir de la date du 7 août 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 7 avril 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008119565/239/29.

(080138057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

### **Family Private Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.047.

Im Jahre zweitausendacht, am neunundzwanzigsten August.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine Schaeffer mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN

Feri Wealth Management GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in D-61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10, und alleiniger Gesellschafter der Family Private Fund Management Company S.à r.l., mit Sitz in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 130.047 und gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg am 10. Juli 2007, welche am 13. August 2007 unter Nummer 1709 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde,

hier vertreten durch Julia Blunck, Rechtsanwältin, mit beruflichem Sitz in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 21. August 2008 und einer Untervollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 27. August 2008.

Diese Vollmacht und die Untervollmacht bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und die unterzeichnete Notarin gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

In ihrer oben beschriebenen Eigenschaft, ersucht die erschienene Partei die unterzeichnete Notarin, den folgenden Beschluss des alleinigen Gesellschafters zu beurkunden:

*Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die Bestimmungen zur Auszahlung von Zwischenausschüttungen und damit einhergehend Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher ab sofort wie folgt lautet:

"Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Auf Grundlage einer Zwischenbilanz, aus welcher hervorgeht, dass der Gesellschaft ausreichende Finanzmittel zur Verfügung stehen, kann der Geschäftsführerrat die Auszahlung von Zwischenausschüttungen beschließen. Die Höhe dieser Zwischenausschüttungen darf den seit dem letzten Geschäftsjahr realisierten Gewinn - zuzüglich etwaiger Gewinnvorträge und ausschüttbarer Rücklagen, sowie abzüglich etwaiger Verlustvorträge und gesetzlich verpflichtender Rücklagen - nicht übersteigen."

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Luxemburg am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, der Notarin nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Blunck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008. LAC/2008/36326. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008119573/5770/41.

(080138928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Polaris Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2008119587/206/13.

(080139398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.875.259.025,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.550 (the Company), incorporated on 20 December 2001 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 675 of 2 May 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 20 March 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1072 of 30 April 2008.

There appeared:

1. Arbour Square B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, owner of 71,597,148 class A ordinary shares and 564,080 class B ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Sebastian SEELIG, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Lexington International B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, The Netherlands, owner of 2,849,133 class A ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Sebastian SEELIG, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items 1. and 2. above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 74,446,281 class A ordinary shares and 564,080 class B ordinary shares of EUR 25 each in the share capital of the Company amounting to EUR 1,875,259,025;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Setting of the date of closing of the financial year of the Company that has started on 21 March 2008 on 29 August 2008, decision that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 29 August of each year and amendment of article 14 of the articles of association of the Company to reflect these changes; and

3. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves (i) that the financial year of the Company that has started on 21 March 2008 shall close on 29 August 2008 and (ii) that the date of the closing of the Company's financial year shall be on 29 August of each year.

As a consequence, the Meeting resolves to amend article 14 of the Articles which will henceforth have the following wording:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 30 August each year and ends on 29 August of the following year."

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 700 (seven hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550 (la Société), constituée le 20 Décembre 2001 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 675 du 2 mai 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 20 mars 2008 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N° 1072 du 30 avril 2008.

ONT COMPARU:

1. Arbour Square BV, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit des Pays-Bas, avec siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, détentrice de 71.597.148 parts sociales ordinaires de classe A et de 564.080 parts sociales ordinaires de classe B de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune,

ici représentée par Sebastian SEELIG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Lexington International B.V., une société de droit Néerlandais, ayant son siège social à Wilhelminaplein 10, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, détentrice de 2.849.133 parts sociales ordinaires de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune,

ici représentée par Sebastian SEELIG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties reprises sous les points 1. et 2. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 74.446.281 parts sociales ordinaires de classe A et les 564.080 parts sociales ordinaires de classe B de EUR 25 chacune dans la capital social de la Société s'élevant à EUR 1.875.259.025;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Détermination de la date de clôture de l'exercice social de la Société ayant débuté le 21 mars 2008 au 29 août 2008, décision que la date de clôture de l'exercice social de la Société soit le 29 août de chaque année et modification de l'article 14 des statuts de la Société afin d'y refléter ces modifications; et

3. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité.

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide (i) que l'exercice social de la Société ayant débuté le 21 mars 2008 sera clôturé le 29 août 2008 et (ii) que la date de clôture de l'exercice social de la Société sera le 29 août de chaque année.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 30 août de chaque année et se termine le 29 août de l'année suivante."

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 700 (sept cents Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Seelig et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008. LAC/2008/36344. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008119575/5770/124.

(080138939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.



**LBREP III BC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.552.

In the year two thousand and eight on the twenty-first of August.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appears:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as a société d'investissement en capital à risque with variable share capital, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959,

here represented by Miss Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 30th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "LBREP III BC S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.552, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, of September 28th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2557 dated November 9th, 2007, which bylaws have lastly been amended pursuant to an extraordinary general meeting before Maître Joseph ELVINGER, notary prenamed, held on December 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 344 dated February 9th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five Euro Cents (€ 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by the amount of nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (€ 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million Euro (€ 1,000,000.-) by creation and issue of seven hundred and ninety thousand (790,000) new shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cent (€ 1.25) each (the "New Shares").

*Subscription - payment*

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, resolves to subscribe for the seven hundred and ninety thousand (790,000) New Shares, in the nominal value of nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (€ 987,500.-), and fully pays them up by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, towards the Company.

The existence and value of such receivable are acknowledged by the Company, which accepts its conversion into capital.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cent (€ 1,25) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at seven thousand Euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque à capital variable, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959, et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP III BC S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.552, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2557 en date du 9 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, le 18 décembre 2007, publiée au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 344 en date du 9 février 2008.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

#### *Souscription - libération*

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, déclare souscrire les sept cent quatre-vingt dix mille (790.000) Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 987.500,-) et les libérer intégralement par apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant, détenue par LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, à l'encontre de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance sont confirmées par la Société qui accepte sa conversion en capital.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Colson, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 25 AOÛT 2008. Relation: EAC/2008/11089. - Reçu quatre mille neuf cent trente-sept euros cinquante cents, 987.500 à 0,5% = 4.937,50.

Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008119559/219/110.

(080139443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**H&N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.  
R.C.S. Luxembourg B 63.970.

L'an deux mille huit, le vingt-six août.  
Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Marc HOBSCHEIT, commerçant, demeurant à L-1361 Luxembourg, 10, rue de la Couronne de Chêne, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "H & N, s.à r.l.", pouvant faire le commerce sous l'enseigne de "LA FONCIERE", avec siège social à L-8120 Bridel, 31, Biergerkraeiz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 63.970, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 27 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 480 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 825 du 10 novembre 2000, en date du 14 février 2002, publié au Mémorial C, numéro 1000 du 1<sup>er</sup> juillet 2002 et en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 1290 du 29 novembre 2005,

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8120 Bridel, 31, Biergerkraeiz, à L-4024 Esch/Alzette, 371, route de Belval.

Suite à ce transfert de siège, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Esch/Alzette".

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HOBSCHEIT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 août 2008. Relation: CAP/2008/2687. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 septembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008120708/236/36.

(080140646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

**Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 101.882.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Vratislavia Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated by deed of M<sup>e</sup> André Jean-Joseph Schwachtgen on 14th July, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 25th September, 2004 under number C 957 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 12th December, 2006 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 27th February, 2007 under number C 258 and by M<sup>e</sup> Martine Schaeffer on 15th November, 2007 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 11th December, 2007 under number C 2864, the effects of these last two shareholder meetings being, at the day of the present meeting, suspended by decision of the Luxembourg summary judge dated 1st August, 2008.

The meeting was presided over by M<sup>e</sup> Philippe HOSS, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M<sup>e</sup> Myriam PIERRAT, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Kimty PLENNEVAUX, maître en droit, residing in Luxembourg and M<sup>e</sup> Martine ELVINGER, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The meeting has been validly convened by registered mail addressed by the statutory auditor to all shareholders on 5th August, 2008 in compliance with a request made by Royalton Capital Investors L.D.C. to the statutory auditor on 4th August, 2008, on the basis of article 70 of Luxembourg law on commercial companies, as amended.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them immediately prior to the shareholders' meeting of 12th December, 2006, the effects of which being suspended by the above mentioned decision of the summary judge, are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary. This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that out of one hundred twenty-three thousand six hundred and twenty-two (123,622) shares outstanding immediately prior to the shareholders' meeting of 12th December, 2006, the effects of which have been suspended by the above mentioned decision of the Luxembourg summary judge, one hundred twenty-three thousand six hundred and twenty-two (123,622) shares are present or represented at the present meeting so that the quorum required by law is reached and that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below. The meeting noted it would also be quorate if the aforementioned suspension did not exist. Resolutions to be adopted must be voted in favour by a majority represented by at least two-third (2/3) of the votes expressed at the meeting.

IV. The agenda is as follows:

1. Amendment of Article 6. of the articles of incorporation of the Company by the insertion of an additional sentence at the end reading as follows: "In case of urgency, the Board of Directors may be convened by the Chairman or any two Directors by email dispatched 24 hours in advance."

2. Amendment of article 7. of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of three Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers."

V. After the foregoing has been acknowledged and after deliberations, the following resolutions have been adopted by the majority as indicated for each of them:

#### *First resolution*

Amendment of Article 6. of the articles of incorporation of the Company by the insertion of an additional sentence at the end reading as follows: "In case of urgency, the Board of Directors may be convened by the Chairman or any two Directors by email dispatched 24hours in advance."

For: 101,108 Against: 22,514 Abstention: 0

Consequently the resolution was adopted.

#### *Second resolution*

Amendment of article 7. of the articles of incorporation of the Company to read as follows: "Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of three Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers."

For: 101,108 Against: 22,514 Abstention: 0

Consequently the resolution was adopted.

There being no further business on the agenda to be recorded by notarial deed, the meeting was closed.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit le treize août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Vratistavia Holdings S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée selon un acte de M<sup>e</sup> André Jean-Joseph Schwachtgen le 14 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 septembre 2004 sous le numéro C 957 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen le 12 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 27 février 2007 sous le numéro C 258 et par acte de Maître Martine Schaeffer le 15 novembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 décembre 2007 sous le numéro C 2864, les effets de ces deux dernières assemblées étant, à la date de la présente assemblée générale, suspendus par une ordonnance du juge des référés du 1<sup>er</sup> août 2008.

L'assemblée est présidée par M<sup>e</sup> Philippe HOSS, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a élu comme secrétaire M<sup>e</sup> Myriam PIERRAT, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M<sup>e</sup> Kimty PLENNEVAUX, maître en droit, résidant à Luxembourg et M<sup>e</sup> Martine ELVINGER, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'assemblée a été valablement convoquée par lettre recommandée envoyée par le réviseur d'entreprises adressée à tous les actionnaires en date du 5 août 2008 à la demande de Royalton Capital Investors L.D.C., sur base de l'article 70 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux immédiatement précédant l'assemblée générale du 12 décembre 2006, les effets de laquelle étant suspendus par la décision susmentionnée du juge des référés, sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence que sur les cent vingt-trois mille six cent vingt-deux (123.622) actions émises immédiatement précédant la modification des statuts du 12 décembre 2006, les effets de laquelle étant suspendus par la décision susmentionnée du juge des référés, cent vingt-trois mille six cent vingt-deux (123.622) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée de sorte que le quorum requis par la loi est atteint et que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour inscrit ci-dessous. L'assemblée constate que le quorum serait également rempli si la suspension prémentionnée n'existait pas. Les résolutions devant être adoptées doivent l'être à une majorité représentant au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'assemblée.

IV. L'ordre du jour est comme suit:

1. Modification de l'article 6. des statuts de la Société par insertion d'une phrase additionnelle à la fin de cet article rédigée comme suit: "En cas d'urgence, le Conseil d'Administration peut être convoqué par le président ou deux administrateurs par courrier électronique envoyé 24 heures en avance";

2. Modification de l'article 7. des statuts de la Société rédigé comme suit: "Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs."

V. Après ce qui précède ait été reconnu et après délibérations, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes par la majorité telle qu'indiquée pour chacune d'entre elles:

#### *Première résolution*

Modification de l'article 6. des statuts de la Société par insertion d'une phrase additionnelle à la fin de cet article rédigée comme suit: "En cas d'urgence, le Conseil d'Administration peut être convoqué par le président ou deux administrateurs par courrier électronique envoyé 24 heures en avance".

Pour: 101.108 Contre: 22.514 Abstention: 0.

En conséquence la résolution a été prise.

#### *Deuxième résolution*

Modification de l'article 7. des statuts de la Société rédigé comme suit: "Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs."

Pour: 101.108 Contre: 22.514 Abstention: 0.

En conséquence la résolution a été prise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour qui nécessite d'être acté par acte notarié, l'assemblée a été close.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou qui devraient lui incomber du fait de l'augmentation de capital au taux fiscal d'enregistrement fixe sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: P. Hoss, M. Pierrat, K. Plennevaux, M. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2008. LAC/2008/34724. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008119576/5770/141.

(080138950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**MidOcean Holdco (EPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 121.716.

*Décision de l'assemblée extraordinaire tenue le 29 août 2008*

L'assemblée d'actionnaires décide d'accepter la démission de monsieur Diarmuid Cummins, ayant son adresse professionnelle à Westfieldbury, Little Hadham, SG112AL, Hertfordshire, Grande-Bretagne, avec effet au 29 août 2008 en tant que gérant de la Société.

L'assemblée d'actionnaires décide de nommer en tant que gérant de la Société:

- monsieur Andrew Spring, avec adresse professionnelle à 320 Park Avenue, 17<sup>e</sup> Floor, New York, New York 10022 avec effet au 29 août 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suit:

- Andrew Spring
- Richard Breckelmans
- Johan Dejans.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008119927/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01741. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**LBREP III CH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.823.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of August.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appears:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as a société d'investissement en capital à risque with variable share capital, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959,

here represented by Miss Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on July 7th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "LBREP III CH S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2, avenue

Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 138.823, incorporated by a deed of the Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg of May 19th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1494, dated June 17th, 2008 and which bylaws have not been amended yet.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares, all with a nominal value of one Euro twenty-five Euro Cents (€ 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million Euro (€ 1,000,000.-) by creation and issue of seven hundred ninety thousand (790,000) new shares, all with a nominal value of one Euro twenty-five Euro Cents (€ 1.25) each (the "New Shares").

#### *Subscription - Payment*

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, declares to subscribe for the seven hundred ninety thousand (790,000) New Shares, all with a nominal value of one Euro twenty-five Euro Cents (€ 1.25) each, and fully pays them up in the amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (€ 987,500.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

The existence and value of such receivable are acknowledged by the Company, which accepts its conversion into capital.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** "The share capital of the Company is fixed at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by eight hundred thousand (800,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Euro Cent (€ 1,25) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-et-un août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR) et de capital variable, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représentée par Miss Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP III CH S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138.823, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1494, daté du 17 juin 2008 et dont les statuts n'ont pas été encore modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq Euro Cents (€ 1,25) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros (€ 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq Euro Cents (€ 1,25) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles").

*Souscription - Libération*

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, déclare souscrire les sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000) Parts Sociales Nouvelles, d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq Euro Cents (€ 1,25) chacune, et les libérer intégralement au montant de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros (€ 987.500,-) par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un même montant, liquide, fongible et exigible détenue par LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précitée, à l'encontre de la Société et correspondant au montant de l'apport. L'existence et la valeur de cette créance sont confirmées par la Société qui accepte sa conversion en capital.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Euro Cent (€ 1,25) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Colson, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 25 août 2008. Relation: EAC/2008/11090. — Reçu quatre mille neuf cent trente-sept euros cinquante cents 987.500 € à 0,5% = 4.937,50 €.

*Le Receveur ff. (signé): N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 septembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008119564/219/110.

(080139423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Obegi Chemicals Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 19.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2008119590/206/13.

(080139329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Plantes Tropicales Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 106.368.

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PLANTES TROPICALES SERVICES S.A.", ayant son siège social à L-4306 Esch-sur-Alzette, 5, rue Michel Rodange, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 621 du 28 juin 2005, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.368.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Monsieur Auguste DA SILVA, gérant, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 5, rue Charles Christment.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (EUR 32.-), représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-4306 Esch-sur-Alzette, 5, rue Michel Rodange à L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4306 Esch-sur-Alzette, 5, rue Michel Rodange à L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Pétange."

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> restent inchangés.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. Da Silva, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 15 SEPTEMBRE 2008. Relation: EAC/2008/11689. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008119589/272/50.

(080139121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

**Gruenheide Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 77.550,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.747.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of August.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Alternative Property Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 124.359 (the "Shareholder"),

represented by Mrs Tina Stärker, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on 26 August 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée Gruenheide Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 27 April 2007, published in the Mémorial C, No 1325 on 30 June 2007. The articles of incorporation of which have not been amended since today. The company is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-127.747 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty-five thousand fifty euro (EUR 65,050.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the amount of seventy-seven thousand five hundred and fifty euro (EUR 77,550.-).

2 To issue two thousand six hundred and two (2,602) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium of an amount of two hundred and twenty-five euro (EUR 225) per share, by Alternative Property Income Venture S.C.A., and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty-five thousand fifty euro (EUR 65,050.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the amount of seventy-seven thousand five hundred and fifty euro (EUR 77,550.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue two thousand six hundred and two (2,602) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Mrs Tina Starker prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of Alternative Property Income Venture S.C.A., prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe two thousand six hundred and two (2,602) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share with payment of a share premium in a total amount of five hundred eighty-five thousand four hundred and fifty euro (EUR 585,450.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of six hundred fifty thousand five hundred euro (EUR 650,500.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two thousand six hundred and two (2,602) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at seventy-seven thousand five hundred and fifty euro (EUR 77,550.-) divided into three thousand one hundred and two (3,102) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand euro (EUR 5,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Alternative Property Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325, Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.359 (l'«Associé»),

représentée par Mademoiselle Tina Starker, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2008.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Gruenheide Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 27 avril 2007, publié au Mémorial C n ° 1325 du 30 juin 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour. La société est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-127.747 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de soixante cinq mille cinquante euros (EUR 65.050,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 77.550,-).

2 Émission de deux mille six cent et deux (2.602) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt cinq euros (EUR 225) par part sociale, par Alternative Property Income Venture S.C.A. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante cinq mille cinquante euros (EUR 65.050,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 77.550,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre deux mille six cent et deux (2.602) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Troisième résolution*

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite Mademoiselle Tina Stärker précitée, s'est présentée agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de Alternative Property Income Venture S.C.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux deux mille six cent et deux (2.602) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre vingt cinq mille quatre cent cinquante euros (EUR 585.450,-), et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de six cent cinquante mille cinq cents euros (EUR 650.500,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les deux mille six cent et deux (2.602) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à soixante-dix-sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 77.550,-) divisé en trois mille cent et deux (3.102) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à cinq mille euros (EUR 5.000.-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Stärker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2008, LAC/2008/35981. — Reçu trois mille deux cent cinquante-deux euros cinquante cents. A 0,5%: 3.252,50 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008119593/220/138.

(080139421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Romane Productions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 septembre 2008.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Notaire*

Référence de publication: 2008119615/2724/13.

(080139214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of SANTE S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 24th July 2003 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 29 August 2003, number 888. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 24th January 2008 by deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial dated 29th March 2008 number 768.

The Meeting was presided by M<sup>e</sup> Thomas Roberdeau, maître en droit residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer M<sup>e</sup> Elisabeth Adam, maître en droit residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appeared from the attendance list that the outstanding three hundred fifty-two thousand sixty-three (352,063) category A shares, three hundred twenty-two thousand one hundred and eighty-eight (322,188) category B shares and seventy-four thousand eight hundred and thirty-four (74,834) category C shares representing 100% of the share capital of seventy-four million nine hundred eight thousand five hundred Euros (EUR 74,908,500) were duly represented at this Meeting.

III. The shareholders present or represented declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1) Waiver of convening notices;

2) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of seventy-four million nine hundred eight thousand five hundred Euros (EUR 74,908,500), represented by three hundred fifty-two thousand sixty-three (352,063) Category A shares, three hundred twenty-two thousand one hundred and eighty-eight (322,188) Category B shares and seventy-four thousand eight hundred thirty-four (74,834) Category C shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100), by an amount of one million nine hundred ninety-two thousand five hundred Euros (€ 1,992,500) in order to bring it to seventy-six million nine hundred and one thousand Euros (€ 76,901,000) by the issue of nine thousand three hundred and sixty-five (9,365) new category A shares, eight thousand five hundred and seventy (8,570) new category B shares and one thousand nine hundred and ninety (1,990) new category C shares having a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each. Subscription and payment of the new shares;

3) Consequential amendment of article 5 of the Articles.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves duly convened, declare they have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of seventy-four million nine hundred eight thousand five hundred Euros (EUR 74,908,500), represented by three hundred fifty-two thousand sixty-three (352,063) Category A shares, three hundred twenty-two thousand one hundred and eighty-eight (322,188) Category B shares and seventy-four thousand eight hundred thirty-four (74,834) category C shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100), by an amount of one million nine hundred ninety-two thousand five hundred Euros (€ 1,992,500) in order to bring it to seventy-six million nine hundred and one thousand Euros (€ 76,901,000) by the issue of nine thousand three hundred and sixty-five (9,365) new category A shares, eight thousand five hundred and seventy (8,570) new category B shares and one thousand nine hundred and ninety (1,990) new category C shares of a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each.

Such increase of share capital has been subscribed for and fully paid up by the current shareholders, all represented by Me Elisabeth Adam, prenamed, residing in Luxembourg, by a contribution in cash in the proportions set out below:

Shareholder	Number and category of shares subscribed	Payment (EUR)
Santé Holdings S.r.l., category A shares . . . . .	9,365	936,500
DeA Capital Investments S.A., category B shares . . . . .	8,570	857,000
Mediobanca S.p.A, category C shares . . . . .	1,990	199,000
Total . . . . .	19,925	1,992,500

Evidence of such contribution in cash was given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Meeting resolved to amend article 5 first indent, of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The Corporation's capital is set at seventy-six million nine hundred and one thousand Euros (EUR 76,901,000) divided into seven hundred sixty-nine thousand and ten (769,010) ordinary shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, divided into:

(i) three hundred sixty-one thousand four hundred and twenty-eight (361,428) category A shares subscribed for by Santé Holdings S.r.l., a private limited company, incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italy, registered with the registry of commerce of Milan under number 03992120968;

(ii) three hundred thirty thousand seven hundred and fifty-eight (330,758) category B shares subscribed for by DeA Capital Investments S.A., a limited company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office located at 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg being registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 127 685; and

(iii) seventy-six thousand eight hundred and twenty-four (76,824) category C shares subscribed for by Mediobanca S.p.A., a limited company organized under the laws of Italy, having its registered office located at Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italy, being registered with the registry of commerce of Milan under number 00714490158."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are assessed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with the undersigned notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de Santé S.A. (la «Société»), une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée le 24 juillet 2003 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 29 août 2003, numéro 888. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 24 janvier 2008 par acte de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial le 29 mars 2008, numéro 768.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Thomas Roberdeau, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur M<sup>e</sup> Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que toutes les trois cent cinquante-deux mille soixante-trois (352.063) actions de catégorie A, toutes les trois cent vingt-deux mille cent quatre-vingt huit (322.188) actions de catégorie B et toutes les soixante-quatorze mille huit cent trente quatre (74.834) actions de catégorie C représentant 100 % du capital social de soixante-quatorze millions neuf cent huit mille cinq cents Euros (74.908.500 EUR) étaient représentées à cette Assemblée

III. Les actionnaires ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour sans avoir à justifier du respect des formalités de convocation à la présente assemblée.

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Renonciation aux avis de convocation;

2) Augmentation du capital social émis par la Société de son montant actuel de soixante-quatorze millions neuf cent huit mille cinq cents Euros (EUR 74.908.500), divisé en trois cent cinquante-deux mille soixante-trois (352.063) actions de catégorie A, trois cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-huit (322.188) actions de catégorie B et soixante-quatorze mille huit cent trente-quatre (74.834) actions de catégorie C chacune ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100), par un montant de un million neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 1.992.500) afin de le porter à soixante seize millions neuf cent un mille Euros (76.901.000) par l'émission de neuf mille trois cent soixante-cinq (9.365) nouvelles actions de catégorie A, huit mille cinq cent soixante-dix (8.570) nouvelles actions de catégorie B et mille neuf

cent quatre-vingt-dix (1.990) nouvelles actions de catégorie C ayant une valeur de cent Euros (EUR 100) chacune. Souscription et libération des nouvelles actions;

3) Modification subséquente de l'article 5 des Statuts.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux avis de convocation, les actionnaires représentés se considérant valablement convoqués, déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis par la Société de son montant actuel de soixante-quatorze millions neuf cent huit mille cinq cents Euros (EUR 74.908.500), divisé en trois cent cinquante-deux mille soixante trois (352.063) actions de catégorie A, trois cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-huit (322.188) actions de catégorie B et soixante-quatorze mille huit cent trente-quatre (74.834) actions de catégorie C, chacune ayant une valeur de cents Euros (EUR 100), par un montant de un million neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 1.992.500) afin de le porter à soixante seize millions neuf cent un mille Euros (EUR 76.901.000) par l'émission de neuf mille trois cent soixante-cinq (9.365) nouvelles actions de catégorie A, huit mille cinq cent soixante-dix (8.570) nouvelles actions de catégorie B et mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.990) nouvelles actions de catégorie C d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Cette augmentation du capital social a été souscrite et entièrement libérée par les actionnaires actuels, tous représentés par Me Elisabeth Adam, prénommé, demeurant à Luxembourg, par un apport en espèces dans les proportions ci-dessous:

Actionnaire	Nombre et catégorie d'actions souscrites	Libération (EUR)
Santé Holdings S.r.l. de catégorie A . . . . .	9.365	936.500
DeA Capital Investments S.A. de catégorie B . . . . .	8.570	857.000
Mediobanca S.p.A de catégorie C . . . . .	1.990	199.000
Total . . . . .	19.925	1.992.500

Preuve de cet apport en espèces a été donnée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital - Actions et certificats.** Le capital de la Société est fixé à soixante-seize millions neuf cent un mille Euros (EUR 76.901.000) divisé en sept cent soixante-neuf mille dix (769.010) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, divisé en:

(i) trois cent soixante et un mille quatre cent vingt-huit (361.428) actions de catégorie A souscrites par Santé Holdings S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois italiennes, ayant son siège social au 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italie, inscrite au registre de commerce de Milan sous le numéro 03992120968;

(ii) trois cent trente mille sept cent cinquante-huit (330.758) actions de catégorie B souscrites par DeA Capital Investment S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg et ayant son siège social situé au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127 685; et

(iii) soixante-seize mille huit cent vingt-quatre (76.824) actions de catégorie C souscrites par Mediobanca S.p.A., une société en commandite par actions organisée sous les lois italiennes, ayant son siège social situé à Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italie, inscrite au registre de commerce de Milan sous le numéro 00714490158."

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte original.

Signé: T. Roberdeau, E. Adam et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008. LAC/2008/36341. — Reçu neuf mille neuf cent soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 9.962,50.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008119597/5770/191.

(080138968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Truficar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008119621/220/12.

(080139441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**Spring Multiple 2007 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.416.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 juillet 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008119624/219/13.

(080139245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---

**United Artists Growing Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.845.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 juillet 2008*

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Avis

Veillez prendre note du changement suivant:

Le siège social de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été transféré de L-2016 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 08/09/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour United Artists Growing Holding

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008119917/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03655. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080138826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

---